



25 Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60

DGA – Cohésion territoriale et appui aux communes – Médiathèque l'Alpha

DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2024 - D - 072

MÉDIATHÈQUE L'ALPHA : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'EXPOSITION «INTELLIGENCE ARTIFICIELLE - IA»

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Vu, la délibération du conseil communautaire portant délégation d'attributions au président,

Vu, l'arrêté n°103 du 23 mars 2022 de Monsieur le Président subdéléguant à Monsieur Gérard DESAPHY, en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération susvisée,

DECIDE

Article 1^{er} – Est approuvée la convention de mise à disposition de l'exposition «Intelligence Artificielle - IA» passée entre les Expositions Culturelles situées 11 rue Gaston Celarie à MONTAUBAN représentées par Madame Laëtitia GOMBERT et GrandAngoulême pour l'Alpha médiathèque.

Article 2 – La convention prévoit une mise à disposition de l'exposition par la médiathèque l'Alpha du mercredi 28 février 2024 au samedi 30 mars 2024.

Article 3 – En contrepartie, GrandAngoulême s'acquittera du coût de la mise à disposition ainsi que du transport aller qui s'élèvent à 480 € TTC.

Article 4 – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier municipal de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 18 MARS 2024

Reçu en Préfecture
Le : 18 MARS 2024
Affiché ou notifié
Le : 18 MARS 2024

Pour le Président,
Le Vice-Président,

Gérard DESAPHY